

L'éolien s'invite dans la campagne



21.01.2021

La genèse du parc éolien des Monts-de-Vuisternens jette le Conseil communal dans les turbulences

STÉPHANE SANCHEZ

Débat » Sur la carte, il se réduit à une ligne bleue tracée autour des bois, à la lisière de Siviriez, de Sommentier et de Bouloz. Inscrit au Plan directeur cantonal, le projet des Monts-de-Vuisternens est un parc éolien en puissance. Mais il électrise déjà la campagne électorale, et la tension se propage sur le site vuisternenseoliennes.ch et sur la page Facebook Notre Glâne. A Sommentier, une liste de candidats au Conseil communal de Vuisternens-devant-Romont serait même en constitution, dit-on.

L'étincelle? Un courrier de Groupe E Greenwatt et de l'exécutif communal, envoyé le 26 novembre à tous les citoyens. Les deux acteurs signalent l'intérêt économique de ce projet d'importance nationale. La commune en profite pour annoncer une séance d'information, «dès que la situation sanitaire le permettra». Le moment venu, «la population sera invitée à se prononcer en connaissance de cause», dit le courrier.

Suit l'assemblée communale, en décembre. Les 82 citoyens présents (4,78%) apprennent que l'exécutif n'a «aucun projet concret» sur sa table. Le conseil a signé avec Groupe E Greenwatt, le développeur, «une déclaration d'intention», «en vue d'une étude et d'une présentation à la population». Rien de plus que ces «prémices» et une garantie: «Si les citoyens disent non, la procédure s'arrête», note le procès-verbal.

«Tout a été caché»

Plusieurs voix évoquent les risques sanitaires, la taille des engins, la proximité des habitations, les vents apparemment faibles. Ces arguments et d'autres – «Notre santé n'est pas à vendre!» – se propagent depuis janvier et vuisternenseoliennes.ch, le site d'«un collectif indépendant d'habitants de Vuisternens-devant-Romont». Le groupe, dont les membres souhaitent rester anonymes, s'interroge sur le rendement d'un parc situé en pleine forêt et en plaine. Il soulève aussi la question du «contrat» (sans poids juridique, *LL* du 6 janvier) et des «liens d'intérêts» qu'il crée. Sur notre Glâne, d'autres appellent au «renouveau» de l'exécutif.

Le collectif se dit «très déçu par l'attitude de ce Conseil communal» qui les a «laissés dans l'ignorance depuis plus de trois ans». Tout a été «caché», écrit le groupe, qui s'est néanmoins procuré une présentation faite par Greenwatt en septembre 2019 à l'Exécutif de Romont. On découvre ainsi le modèle d'éolienne alors évoqué – une Enercon E-138, avec des pales culminant à près de 200 mètres du sol.

«Injustement attaqués»

«Ils ont transposé les informations de Romont sur Vuisternens», réagit le syndic, Jean-Bernard Chassot. «Nous, au Conseil, nous n'avons pas eu cette information. On ne nous a jamais parlé d'éoliennes de cette taille.

Vers 2016, des mâts de mesure ont été posés sur des parcelles privées. Plusieurs développeurs courtoisaient des particuliers, et nous avons signé ce partenariat pour garder le contrôle. Depuis, nous attendons toujours de connaître les tenants et aboutissants, les études d'impact, les distances, les effets sur la santé», poursuit le syndic.

«A défaut, comment l'exécutif pourrait-il se forger un avis? Nous nous sentons injustement attaqués. D'autant que nous avons toujours considéré que les citoyens choisiraient. En cas de refus, nous ne modifierons pas le Plan d'affectation des zones et le projet s'arrêtera.»

L'exécutif n'est d'ailleurs pas acquis à la cause. Le conseiller communal Michel Seydoux habite à Sommentier, «à 200 mètres du périmètre du parc». En tant que citoyen, il le dit tout net: «Je voterai non au parc. Je ne veux pas d'hélices devant ma maison. Et pourtant, beaucoup de gens m'évitent. Pour eux, je fais partie des «vendus» à Greenwatt», déplore l'édile, qui sera sur la liste d'Entente. Salarié de Groupe E (pas de Greenwatt), le vice-syndic Christian Pittet a quant à lui été pris à partie lors de l'assemblée. «Comme mes collègues, je n'ai pas d'informations, j'attends de voir le potentiel réel du site et d'entendre les spécialistes. Mais jamais je n'accepterais un projet dangereux», dit-il, candidat.

Le Conseil communal devrait rencontrer sous peu des opposants pour communiquer, indique Jean-Bernard Chassot. L'idée d'une éventuelle liste antiéoliennes – il faudra attendre le 25 janvier pour vérifier son existence – ne trouble pas le syndic, qui sera en lice: «C'est leur droit. Mais c'est bien l'assemblée qui statuera sur le parc, pas les 9 conseillers.»

Pas de solution sans adhésion au projet

Les études concrètes débutent cette année, avec notamment 3 mâts de mesure, indique Groupe E Greenwatt.

«Il est important que la population adhère au projet. Sans ça, nous n'élaborons pas le dossier jusqu'à la mise à l'enquête», explique Léonie Berset, chargée d'affaires pour l'éolien chez Groupe E Greenwatt. «Nous

organiserons plusieurs séances d'information sur la procédure cette année, puis d'autres, au fur et à mesure de l'avancée des études. La date de consultation de la population sera déterminée avec les communes.»

«Nous allons établir cette année le cahier des charges relatif aux études d'impact, qui dureront au moins jusqu'en 2022.» Ces études intégreront l'impact sur la population: «Bruit, ombres portées, infrasons, rayonnement non ionisant, givre, glace et, bien sûr, paysage», dit Léonie Berset.

En parallèle, trois mâts de mesure, dont deux de 90 mètres et un de 120 mètres, avec différents capteurs, seront placés pour un an dans le périmètre du parc des Monts-de-Vuisternens, dès cette année.

«L'ensemble permettra de définir l'emplacement, le gabarit et le régime de fonctionnement des éoliennes. Par exemple, elles ne devront pas exposer la population proche à des ombres portées plus de 8 heures par an.» Pour l'heure, les simulations de Greenwatt reposent sur les Enercon E141 (avec des mâts de 99 à 159 m et un rotor de 141 m de diamètre): «Mais la technologie évolue vite, et le choix du modèle final sera arrêté pour l'enquête publique.»

«Nous voulons participer à la stratégie énergétique et mettre en place une production d'énergie locale et renouvelable. L'éolien est intéressant, surtout en hiver et la nuit. Cette énergie fait partie du mix dont on a besoin, avec le solaire et l'hydraulique. Pour garder notre confort de vie, il faudra faire des concessions. On l'avait fait à l'époque avec le barrage de Rossens, qui a aussi fait évoluer le paysage.» **SZ**

Un débat mais sur du «concret»

Prématuré. C'est le regard que Serge Boschung, chef du Service cantonal de l'énergie, pose sur le débat naissant à Vuisternens-devant-Romont. «Le canton, avec des consultants externes et neutres, a défini des périmètres favorables au développement de projets, sur la base de dispositions et de critères fédéraux. Il revient aux développeurs de réaliser des études in situ, qui permettront de confirmer les sites et, le cas échéant, notamment de choisir les machines», explique le chef de service – les travaux du

canton tablent sur des mâts avec un rotor à 120 m du sol. «Les impacts, notamment sur la population, seront encore évalués dans tous les détails. Le périmètre retenu en tient compte.»

Et de rappeler que le processus, qui débute à Vuisternens, passera par des mises à l'enquête (affectation de la zone et permis de construire) et des voies de recours. Certes, les 7 sites potentiels retenus par le canton (*LL* du 9.10.2020) s'alignent sur la stratégie énergétique acceptée par le peuple en 2017: «Les tribunaux en tiendront compte.» Mais le canton a défini «plus de périmètres qu'il n'en faut pour atteindre l'objectif. Quatre projets suffiraient. Le canton n'entend donc pas les imposer. Il doit y avoir discussion entre développeurs, communes et citoyens. Mais une discussion constructive entre gens de bonne volonté, basée sur des éléments concrets et factuels.» **SZ**